



Toulouse, le 17/06/21

A

Monsieur le Recteur de l'académie de Toulouse

Objet : Affectations INTRA 2021 : dysfonctionnements de l'algorithme employé

Monsieur le Recteur,

Suite à la communication des résultats des affectations INTRA 2021 des enseignants du second degré, ce vendredi 11 juin, de nombreux collègues nous ont contactés pour nous faire part de leurs interrogations quant à leur résultat.

En effet, entrants ou stagiaires, donc demandeurs obligatoires, ils ont eu un premier message sur SIAM vendredi 11 juin qui les informait qu'ils n'obtenaient pas de mutation, ce qui les a beaucoup inquiétés et pour cause, à la lecture du message affiché sur l'application : « Vous n'avez pas obtenu satisfaction à votre demande de mutation ».

Quelques heures après leur résultat a été modifié. L'algorithme ayant tourné, ce changement n'a pu être opéré que manuellement par vos services, afin de probablement remédier à l'oubli de traitement de ces collègues selon la procédure d'extension, comme pourtant prévu par la circulaire académique qui la détaille.

Vos services semblent avoir résolu cet incident - qui n'a pu être détecté à temps en l'absence de regard croisé, notamment avec les organisations syndicales en raison des effets de la Loi de Transformation de la Fonction Publique -, en affectant les collègues concernés sur Zone de Remplacement. Les collègues concernés se demandent si c'est vraiment l'affectation qu'ils auraient dû avoir au barème si l'algorithme avait correctement tourné...

En tant que représentants des personnels, soucieux, pour toutes et tous, du respect de l'équité et des règles de mouvement annoncées, nous nous demandons aussi si ces affectations sur Zone de Remplacement n'auraient pas dû être attribuées à d'autres collègues ayant un meilleur barème...

De plus, nous tenons à attirer votre attention sur le fait, qu'à notre connaissance, au moins deux collègues ont été mutés sur des vœux qu'ils n'avaient pas formulés. Ces dysfonctionnements sont incompréhensibles, et source d'anxiété et d'insatisfaction légitime pour les collègues concernés. Ils ont signalé ces incidents à vos services.

Nous relevons en outre que l'algorithme n'a pas procédé aux permutations à l'intérieur des communes, comme il est censé le faire et comme cela a été annoncé à plusieurs reprises lors des temps de dialogue avec les organisations représentatives en CTA, comme à nos collègues par le biais de la circulaire académique Intra 2021. Pour exemple, à Pamiers, le CPE du collège Bayle de Pamiers aurait dû et doit être affecté au Lycée de Pamiers où un poste était vacant, pour laisser sa place à la collègue qui arrive de l'extérieur de la commune.

Enfin, nous avons connaissance de situations où des collègues titulaires d'un département n'ont pas été mutés prioritairement par rapport à un ou des collègues entrant dans le département. Si nous avons contesté à de nombreuses reprises le bien fondé de cette priorité de mutation accordée aux titulaires des

départements et communes par rapport aux entrants, il n'en reste pas moins que c'est la règle qui a été annoncée aux demandeurs de mutations qui n'est ainsi pas respectée par le traitement algorithmique et que vos services se doivent par conséquent de respecter.

A lumière de ces multiples éléments, nous réitérons donc notre demande de revenir à une utilisation plus partielle de cet algorithme, en limitant son utilisation jusqu'en phase 2, car il ne doit être qu'un outil d'aide à l'affectation des collègues demandeurs, et non un générateur d'affectations inexplicables, puisqu'il est désormais avéré par deux années de test grandeur nature dont certains de nos collègues ont fait les frais, qu'en l'état, il dysfonctionne dans ses dernières phases.

Enfin nous réitérons notre demande d'être destinataires du code source de cet algorithme. Son fonctionnement doit être transparent, car de nombreuses interrogations demeurent quant aux affectations qu'il a conduit à prononcer, sur lesquelles nous ne manqueront pas de revenir lors de la première réunion bilatérale d'étude des recours que nous aurons avec vos services le 1er juillet 2021.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de notre attachement à la transparence et à la qualité des opérations d'affectation de nos collègues.

Cécile Amalric
Secrétaire académique
SNUEP-FSU

Pascal Martin
Secrétaire académique
SNEP-FSU Toulouse

Pierre Priouret
Secrétaire Général
SNES-FSU Toulouse